

N° 1181 MJ/SG/DGPCP/DECC

Ouagadougou, le 28 AVR 2026

COMMUNIQUE

Le Secrétaire général du Ministère de la Justice porte à la connaissance de l'ensemble des citoyens burkinabè, de l'intérieur et de la diaspora ainsi que les citoyens de l'AES vivant au Burkina Faso, du lancement d'un appel à candidature pour l'attribution du « **Prix du meilleur engagement citoyen** », édition **2026** composé ainsi qu'il suit :

- le **Grand prix du meilleur engagement citoyen** ;
- le **Prix spécial de l'intégration de l'Alliance des Etats du Sahel**.

L'attribution de ce prix vise à renforcer la fibre patriotique des Burkinabè à travers la valorisation de bons exemples d'engagement citoyen de personnes physiques ou morales au profit des communautés et de la collectivité. L'initiative de l'attribution de cette récompense a pour but de mettre en valeur les actions individuelles ou collectives de citoyens qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale entre les communautés et au développement socioéconomique du Burkina Faso.

Les actions visées sont celles ayant un caractère exceptionnel et qui, de par leur impact, leur envergure et leur motivation, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la promotion des valeurs sociales burkinabè, au renforcement du sens du dévouement du citoyen pour la patrie et de l'esprit d'unité du peuple burkinabè ainsi qu'au renforcement des liens de fraternité et le vivre-ensemble entre les communautés. Elles doivent ainsi porter le sceau du don de soi, du bénévolat et de la permanence.

Les conditions de participation et les critères d'appréciation des actions sont précisés par arrêté du Ministre de la Justice portant règlement intérieur du

prix du meilleur engagement citoyen qui est joint au présent communiqué. Ce règlement intérieur peut être également consulté sur le **site web « justice.gov.bf »** et sur la **page Facebook** du Ministère de la Justice et des Droits humains.

Il est par ailleurs, disponible au secrétariat de la **Direction de l'Education au Civisme et à la Citoyenneté (DECC)** à Ouagadougou, sise au 1^{er} étage de l'immeuble SIMPORE ainsi que dans les **Directions régionales des Droits humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (DRDHPCP)**, les Gouvernorats des régions et les Ambassades et missions diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger.

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent être candidats au Grand prix du meilleur engagement citoyen, les personnes physiques ou morales résidant au Burkina Faso ou de la diaspora dont les actions remplissent les critères édictés à l'article 18 du règlement intérieur.

Les lauréats des trois dernières éditions précédentes (2023-2025) ne peuvent plus candidater pour la présente édition avec les mêmes actions qui leur ont permis d'avoir le prix.

Les candidatures doivent distinguer les actions menées par les personnes physiques de celles des personnes morales.

Peuvent être candidats au prix spécial de l'intégration de l'AES les ressortissants de la Confédération AES vivant au Burkina Faso dont les actions remplissent les critères édictés à l'article 19 du présent règlement intérieur.

II. DU DEPOT DES CANDIDATURES OU DES PROPOSITIONS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature, sont recevables sur support physique et numérique (dans une clé USB), du 19 avril au 07 août 2026, de 08h à 15h au secrétariat de la Direction de l'Education au Civisme et à la Citoyenneté (DECC) ainsi que dans les Directions régionales des Droits humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (DRDHPCP) sous **pli fermé** avec

mention de l'identité et du contact du candidat au recto de l'enveloppe et de la précision du prix convoité au verso.

Les dépôts en ligne seront reçus sur la plateforme <https://e-citoyennete.gov.bf> du 19 avril 2026 à 00H TU au 07 août 2026 à 23h59mn TU.

La candidature d'une personne physique ou morale peut être proposée par elle-même ou par une tierce personne.

Le non-respect des termes du communiqué entraîne l'invalidation du dossier.

NB : Chaque demande de candidature doit préciser en objet le prix convoité (Grand prix ou prix de l'intégration AES).

III. DE LA REMISE DES PRIX

Les prix seront remis officiellement lors de la « Nuit des étoiles », édition 2026, à Ouagadougou.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Direction générale de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix (DGPCP) au **70473443 / 70408631/70599073**.

Le Secrétaire général

Harouna KADIO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon